

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot

64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

KPMG S.A.
Immeuble Poincaré
4, boulevard Lucien Favre
64053 Pau Cedex

S.A. au capital social de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ARVERNE GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts et l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARVERNE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations	
Notes 2.1.2 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières », 3.3 « Immobilisations financières » et 4 « Liste des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les titres de participations figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur nette comptable de 56.858 milliers d'euros. Comme indiqué au paragraphe 2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue une provision lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable.	Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : <ul style="list-style-type: none">• évaluer le caractère approprié de l'approche appliquée par votre société pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participations ;• rapprocher la valeur d'utilité retenue pour Lithium de France avec les éléments de valorisation issus de transactions avec les tiers ;

<p>La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritères : données observables issues d'évaluations indépendantes ou de transaction avec des tiers, quote-part de capitaux propres détenue, juste valeur des actifs et des passifs de la filiale, rentabilité, perspectives d'avenir, avancement des projets et intérêt stratégique pour le Groupe.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participations est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes de votre société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations pour la détermination de cette valeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • apprécier les modalités d'évaluation des autres lignes de titres de participations et le caractère approprié des hypothèses retenues pour évaluer leur juste valeur ; • apprécier les principales hypothèses retenues, notamment et avec le support de nos spécialistes en évaluation, les différents paramètres sur lesquels se fondent les taux d'actualisation.
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARVERNE GROUP par les statuts en date du 15 mars 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 14 septembre 2023 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans le 5^{ème} exercice de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans le 2^{ème} exercice, dont respectivement 4 et 2 exercices depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pau et Paris-La Défense, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

 *Nicolas Castagnet*

Nicolas CASTAGNET

Deloitte & Associés

 *Emmanuel Rollin*

Emmanuel ROLLIN

18.2 Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

18.2.1 Bilan actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissement/ dépréciation	31/12/2024 Net – 12 mois	31/12/2023 Net – 12 mois
Frais d'établissement		14 075	3 621	10 454	13 269
Frais de recherche et développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		14	6	8	11
Avances sur immobilisations incorporelles		347	-	347	-
Immobilisations incorporelles	3.1	14 436	3 627	10 809	13 280
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		249	50	199	54
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3.1	249	50	199	54
Titres de participations		104 637	47 779	56 859	55 289
Créances rattachées à des participations		6 518	-	6 518	6 518
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		115	-	115	249
Immobilisations financières	3.2	111 270	47 779	63 492	62 057
Actif immobilisé		125 956	51 456	74 500	75 391
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés		3 001	110	2 891	1 221
Autres créances		22 468	1 750	20 718	17 054
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Créances	5.1	25 468	1 860	23 609	18 276
Valeurs mobilières de placement		35 367	-	35 367	8 064
Disponibilités		62 491	-	62 491	99 181
Disponibilités	5.2	97 858	-	97 858	107 245
Charges constatées d'avance	5.3	200	-	200	144
Actif circulant		123 526	1 860	121 666	125 665
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations		-	-	-	-
Écarts de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		249 482	53 315	196 166	201 056

18.2.2 Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
Capital social ou individuel		398	398
Primes d'émission, de fusion, d'apport		193 214	193 214
Écarts de réévaluation		-	-
Réserve légale		40	40
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		1	1
Report à nouveau		535	(7 420)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(5 032)	7 955
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		57	21
Capitaux propres	6	189 213	194 209
Provisions pour risques		396	411
Provisions pour charges		634	262
Provisions pour risques et charges	7	1 030	673
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		907	1 370
Emprunts et dettes financières divers		3	3
Dettes financières	8.1	909	1 373
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 579	2 163
Dettes fiscales et sociales		1 529	905
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 624	1 624
Autres dettes		276	109
Dettes non financières	8.2	5 009	4 801
Produits constatés d'avance		5	-
Dettes		6 953	6 847
TOTAL PASSIF		196 166	201 056

18.2.3 Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue de biens		-	-
Production vendue de services		2 150	1 594
Chiffre d'affaires	9.1	2 150	1 594
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		970	135
Autres produits		139	0
Avances sur immobilisations corporelles		-	-
Produits d'exploitation	9.2	1 109	135
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnement		-	-
Autres achats et charges externes	9.3	3 856	4 801
Impôts, taxes et versements assimilés	9.4	109	27
Salaires et traitements	9.5	2 320	1 196
Charges sociales	9.5	1 474	735
Dotations aux amortissements	9.6	2 842	810
Dotations aux dépréciations des immobilisations		-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	9.7	2 241	110
Dotations aux provisions pour risques et charges	9.7	181	428
Autres charges	9.8	476	197
Charges d'exploitation		13 499	8 304
Résultat d'exploitation		(10 240)	(6 575)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		998	384
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		113	12
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 995	4 189
Autres produits financiers		-	54 132
Produits financiers		5 106	58 717
Dotations financières aux amortissements et provisions		108	47 795
Intérêts et charges assimilés		1	519
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		158	8
Charges financières		267	48 322
Résultat financier	9.9	4 839	10 396
Résultat courant avant impôt		(5 401)	3 821
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		521	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		248	5 018
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		-	57
Produits exceptionnels		769	5 076
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		117	257
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		248	662
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		36	23
Charges exceptionnelles		400	942
Résultat exceptionnel	9.10	369	4 134
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	9.11	-	-
RÉSULTAT NET		(5 032)	7 955

18.2.4 Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

NOTE 1	Faits caractéristiques	206	NOTE 9	Résultat	214
1.1	Faits marquants de l'exercice	206	9.1	Chiffres d'affaires	214
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	206	9.2	Autres produits d'exploitation	214
2.1	Actif immobilisé	206	9.3	Autres achats et charges externes	215
2.2	Actif circulant	207	9.4	Impôts et taxes	215
2.3	Provisions	207	9.5	Charges de personnel	215
NOTE 3	Actif immobilisé	208	9.6	Dotations aux amortissements	216
3.1	Immobilisations incorporelles	208	9.7	Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	216
3.2	Immobilisations corporelles	208	9.8	Autres charges d'exploitation	216
3.3	Immobilisations financières	209	9.9	Résultat financier	216
NOTE 4	Liste des filiales et participations	210	9.10	Résultat exceptionnel	217
NOTE 5	Actif circulant	210	9.11	Impôt sur les sociétés	217
5.1	Créances	210	NOTE 10	Engagement hors bilan	217
5.2	Trésorerie	210	NOTE 11	Liste des crédits baux et locations longue durée	217
5.3	Charges constatées d'avance	211	NOTE 12	Autres informations diverses	218
NOTE 6	Capitaux propres	211	12.1	Effectifs moyens	218
6.1	Nombre et valeur nominale des composants du capital social	211	12.2	Rémunérations des dirigeants	218
6.2	Variations des capitaux propres	212	12.3	Transactions avec les parties liées	218
NOTE 7	Provisions pour risques et charges	213	12.4	Attribution d'actions gratuites	219
NOTE 8	Dettes	213	12.5	Honoraires des commissaires aux comptes	219
8.1	Dettes financières	213	12.6	Événements postérieurs à la clôture	219
8.2	Dettes non financières	214			

Note 1 Faits caractéristiques

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- durée de l'exercice : 12 mois ;
- durée de l'exercice précédent : 12 mois ;
- total du bilan : 196 166 133 euros ;
- chiffre d'affaires : 2 150 031 euros ;
- effectifs au 31 décembre 2024 : 25.

À défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes du 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Création de DrillDeep

Le 21 mars 2024, Arverne Group et la société Herrenknecht se sont associées pour créer la société de forage DrillDeep. Il s'agit d'une société par action simplifiée d'un capital social de 2 millions d'euros dont Arverne Group détient 74 %.

La société aura notamment pour vocation de réaliser les forages pour le compte de Lithium de France pour sa première campagne.

Changement de compartiment

Le 4 novembre 2024, la société a annoncé le succès de son offre au public d'actions existantes, permettant de transférer la totalité des actions ordinaires composant le capital social de la Société ainsi que la totalité des bons de souscription d'actions (Market Warrants), cotés et admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, du compartiment professionnel vers le compartiment général d'Euronext Paris.

Sur la durée de l'opération, du 30 octobre au 1^{er} novembre, la totalité des 33 730 actions a été vendue. La société a quant à elle enregistrée une moins-value financière de 102 milliers d'euros.

L'intégralité des actions existantes offertes dans le cadre de l'Offre a été placée dans le marché. La garantie de l'actionnaire de référence de la Société, Monsieur Pierre Brossollet (par l'intermédiaire de la société Arosco SARL qu'il contrôle), n'a donc pas été activée.

Les 33 730 actions vendues étaient valorisées selon la méthode « FIFO », donnant un coût de sortie des actions de 230 milliers d'euros pour un prix de vente total de 128 milliers d'euros (3,81 € par action).

Note 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement ANC 2014-03 du Comité de la réglementation comptable modifié par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le PCG, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée comme suit :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ;
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur vénale ;
- les actifs acquis par voie d'échange ou d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans l'acte.

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement pratiqué, linéaire, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont pratiqués selon les durées et modes suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Autres incorporels	Linéaire	3 à 5 ans
Agencement des locaux	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations financières

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur prix d'achat. Les honoraires d'acquisition des titres de participation sont intégrés au coût de revient des titres. Ces coûts sont amortis sur une période de cinq ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation est alors comptabilisée à hauteur de l'écart constaté. Les créances détenues vis-à-vis des filiales sont également dépréciées si nécessaire et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est éventuellement comptabilisée en complément.

La Société apprécie la valeur d'utilité des titres au travers d'une approche multicritères (données observables issues d'évaluations indépendantes ou de transaction avec des tiers, quote part de capitaux propres détenue, juste valeur des actifs et des passifs de la filiale, rentabilité, perspectives d'avenir, avancement des projets et intérêt stratégique pour le Groupe).

Les actions souscrites dans le cadre du contrat de liquidité sont valorisées « au premier entré premier sorti ».

2.2 Actif circulant

2.2.1 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

2.2.2 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

2.3 Provisions

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

2.3.2 Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu de la législation française, la seule obligation de la Société en termes d'engagements de retraite est le versement à ses salariés d'une indemnité lors de leur départ à la retraite calculée selon la convention collective SYNTEC.

Ces engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Ils sont réalisés annuellement par un cabinet indépendant selon une méthode actuarielle. Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'entité, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à la Société calculs intègrent principalement les paramètres suivants :

- **Paramètres économiques :**

- Rémunération constante pour la catégorie : cadres ;
- Rémunération constante pour la catégorie : non - cadres ;

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette des sommes investies est de : 3.16 %.

- **Paramètres sociaux :**

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : cadres ;
- 64 ans pour la catégorie : non-cadres.

Le taux de charges sociales patronales est :

- 36 % pour la catégorie : cadres ;
- 19 % pour la catégorie : non-cadres.

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

- **Paramètres techniques :**

- l'année des calculs retenue est 2024 ;
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2017-2019 ;
- la méthode de calcul retenue est la méthode : prospective (méthode des unités de crédit projetées) ;

Note 3 Actif immobilisé

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2024
Frais d'établissement	14 075	-	-	-	14 075
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	14	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	-	347	-	-	347
TOTAL	14 089	347	-	-	14 436

Les 347 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles en cours concernent le développement de projets non encore finalisés :

- la mise en place d'un SIRH pour 52 milliers d'euros ;
- le temps passé sur le développement de notre nouvel ERP pour 60 milliers d'euros ;
- des frais et du temps passé au lancement d'une activité de GMI (géothermie de minime importance).

3.1.2 Variations des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Frais d'établissement	806	2 815	-	-	3 621
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3	3	-	-	6
TOTAL	808	2 819	-	-	3 627

L'essentiel des amortissements provient de l'activation des frais de fusion en date du 19 septembre 2023.

3.2 Immobilisations corporelles

3.2.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	81	171	3	-	249
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL	81	171	3	-	249

Les acquisitions pour un montant de 171 milliers d'euros concernent essentiellement l'agencement et l'ameublement des nouveaux locaux à Paris.

3.2.2 Variations des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	27	23	-	-	50
TOTAL	27	23	-	-	50

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2024
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-
Titres de participations	103 068	1 569	-	-	104 637
Créances rattachées à des participations	6 518	-	-	-	6 518
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité	191	244	388	-	47
Autres immobilisations financières	63	46	40	-	69
TOTAL	109 840	1 859	428	-	111 270

La hausse des titres pour 1 569 milliers d'euros correspond à :

- des augmentations des participations historiques d'Arverne Group :
 - 79 milliers d'euros d'augmentations des titres de Lithium de France à la suite d'un rachat d'actions auprès de Guillaume Borrel, Directeur Général de Lithium de France, le 4 avril 2024.
- la création d'une nouvelle entité :
 - 1 480 milliers d'euros à la suite de la création de la société DrillDeep.

À la clôture de l'exercice 2024, la Société dispose de 11 700 actions sur son contrat de liquidité dont le cours à cette date est de 4,02 euros par action, soit une valorisation de marché de 47 milliers d'euros contre une valeur comptable de 47 milliers d'euros. Aucune moins-value latente n'a donc été comptabilisée au 31 décembre 2024.

3.3.2 Variations des dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-
Titres de participations	47 779	-	-	-	47 779
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité	5	108	113	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL	47 783	108	113	-	47 779

Les dépréciations d'immobilisations au 31 décembre 2024 concernent essentiellement les titres de participations :

- 25 milliers d'euros pour les titres d'Arverne Worldwide ;
- 47 754 milliers d'euros sur les titres de 2gré. Ainsi, la valeur nette comptable des titres de 2gré dans Arverne Group est de 8 002 milliers d'euros, valeur estimée sur la base de la juste valeur de l'actif net de la société.

Les analyses réalisées n'ont pas conduit à modifier les dépréciations de titres comptabilisés.

Note 4 Liste des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Q/P du capital détenue	Valeur comptables des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Arverne Drilling Services	2 168	(1 801)	100%	2 168	2 168	-	16 026	(1 812)	-
Lithium de France	399	41 165	62%	44 713	44 713	-	46	(5 267)	-
AR Worldwide	50	(167)	49%	25	-	-	-	(8)	-
DrillHeat	572	(6 326)	50%	286	286	108	6 196	(2 543)	-
2gré	57 342	(67 796)	100%	55 756	8 002	-	2	(1 922)	-
Mory Énergies	20	(10)	100%	20	20	-	-	(6)	-
SCI Arverne Immobilier	10	(125)	99,90%	10	10	-	-	(125)	-
DrillDeep	2 000	(1 214)	74%	1 480	1 480	-	-	(1 214)	-
SCI Lithium de France immobilière	10	-	0.01%	0	0	-	-	-	-

Note 5 Actif circulant

5.1 Créances

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation exercice	31/12/2024	Maturité	
				< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Créances clients	1 199	1 670	2 869	2 869	-
Clients douteux ou litigieux	132	-	132	132	-
Clients et comptes rattachés	1 331	1 670	3 001	3 001	-
Personnel et comptes rattachés	-	92	92	92	-
Organismes sociaux	-	-	-	-	-
TVA	2 261	(1 970)	292	292	-
Autres impôts et taxes assimilés	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	65	76	141	141	-
Autres créances d'exploitation	2 326	(1 802)	525	525	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Groupe et associés	14 728	7 215	21 943	21 943	-
Créances sur cession immobilisations	-	-	-	-	-
Autres créances diverses hors exploitation	-	-	-	-	-
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-
Autres créances hors exploitation	14 728	7 215	21 943	21 943	-
TOTAL	18 385	7 083	25 468	25 468	-

Les créances clients pour 2 869 milliers d'euros sont essentiellement des créances intra-groupes.

La créance douteuse pour 132 milliers d'euros est entièrement dépréciée dans les comptes et est relative à la filiale AR Worldwide.

La variation de 7 215 milliers d'euros sur les créances en comptes courants est expliquée majoritairement par le besoin en financement de la société DrillDeep.

5.2 Trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation exercice	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	8 064	27 303	35 367
Disponibilités	99 181	(36 690)	62 491
TOTAL	107 245	(9 387)	97 858

5.3 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation exercice	31/12/2024
Charges constatées d'avance	144	56	200
TOTAL	144	56	200

Note 6 Capitaux propres

6.1 Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	31/12/2023	Créées	Remboursées	Autres	31/12/2024
Actions de préférences A1	-	-	-	-	-
Actions de préférences A2	1 835 553	-	-	-	1 835 553
Actions de préférences A3	1 835 556	-	-	-	1 835 556
Actions de préférences A4	1 376 667	-	-	-	1 376 667
Actions de préférence B	-	-	-	-	-
Actions ordinaires A0	34 786 517	-	-	-	34 786 517
Total	39 834 293	-	-	-	39 834 293
Valeur nominale	0,01	-	-	-	0,01
CAPITAL SOCIAL	398 343	-	-	-	398 343

	BSAR A	BSAR B
Date de délégation par l'Assemblée Générale	16/06/2021	16/06/2021
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	17/06/2021	17/06/2021
Date d'émission par décision du Président	22/06/2021	22/06/2021
Date d'expiration	5 ans	5 ans
Nombre de bons de souscription d'actions accordés	575 460	20 650 000
En cours au 1^{er} janvier 2023	575 460	20 650 000
Exercé	-	1 548
En cours au 31 décembre 2023	575 460	20 648 452
Exercé	-	-
En cours au 31 décembre 2024	575 460	20 648 452

6.2 Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Prime capital	Prime émission	Prime fusion	Réserves légales	Autres réserves	RAN	Résultat de l'exercice	Dérogatoire	Capitaux propres
Capital Social souscrit appelé versé	398	-	-	-	-	-	-	-	-	398
Primes liées au capital social	-	54 050	-	-	-	-	-	-	-	54 050
Primes d'émission	-	-	98 736	-	-	-	-	-	-	98 736
Prime de fusion	-	-	-	40 428	-	-	-	-	-	40 428
Réserves légales	-	-	-	-	40	-	-	-	-	40
Autres réserves	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	(7 420)	-	-	(7 420)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	7 955	-	7 955
Dérogatoire	-	-	-	-	-	-	-	-	21	21
31/12/2023	398	54 050	98 736	40 428	40	1	(7 420)	7 955	21	194 209
Affectation du résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	7 955	(7 955)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(5 032)	-	(5 032)
Dotation dérogatoire 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	36	36
31/12/2024	398	54 050	98 736	40 428	40	1	535	(5 032)	57	189 213

Note 7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise		31/12/2024
			Utilisée	Non utilisée	
Litiges	411	-	-	196	215
Garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Autres risques	-	181	-	-	181
Provision pour risques	411	181	-	196	396
Pensions et obligations similaires	17	-	-	17	-
Impôts	-	-	-	-	-
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Gros entretien ou grandes révisions	-	-	-	-	-
Autres charges	245	389	-	-	634
Provision pour charges	262	389	-	17	634
TOTAL	673	569	-	212	1 030
<i>Dont exploitation</i>		569		212	
<i>Dont financier</i>					
<i>Dont exceptionnel</i>					

Les provisions pour risques et charges concernent :

- des litiges prud'hommaux pour 61 milliers d'euros ;
- des litiges fournisseurs pour 154 milliers d'euros ;
- des indemnités salariales pour 181 milliers d'euros ;

- le forfait social de 20 % sur la comptabilisation des charges patronales des deux plans d'attribution gratuite d'actions décidés en juillet 2023 et septembre 2023 (cf. Note 12.4).

Note 8 Dettes

8.1 Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation exercice	31/12/2024	Maturité		
				< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 370	(463)	907	463	444	-
Dépôt et cautionnement reçu	3	-	3	-	-	3
Groupe et associés (long terme)	0	(0)	-	-	-	-
Concours bancaires	0	(0)	-	-	-	-
Dettes financières	1 373	(463)	909	463	444	3

Les dettes financières se composent essentiellement d'un PGE pour 74 milliers d'euros et du rachat de la dette de Geoven pour 833 milliers d'euros.

Pour rappel, à la suite du plan de sauvegarde de la société Geoven, Arverne Group s'est portée acquéreuse de 36 711 milliers d'euros des

41 311 milliers d'euros de dettes bancaires de la société pour le prix de 2 000 milliers d'euros. La première échéance de remboursement auprès des banques, pour 750 milliers d'euros a été payée au moment de l'acquisition le 17 mars 2023 et la seconde, pour 417 milliers d'euros, le 27 juin 2024.

8.2 Dettes non financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Variation exercice	31/12/2024	Maturité	
				< 1 an	> 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 163	(584)	1 579	1 579	-
Personnel et comptes rattachés	396	91	487	487	-
Organismes sociaux	244	167	411	411	-
TVA	203	270	473	473	-
Autres impôts	61	97	158	158	-
Autres dettes d'exploitation	109	167	276	276	-
Dettes d'exploitation	3 177	208	3 385	3 385	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	1 624	-	1 624	1 624	-
Groupe et associés (court terme)	-	-	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-	-
Dettes hors exploitation	1 624	-	1 624	1 624	-
TOTAL	4 801	208	5 009	5 009	-

Les dettes sur immobilisations pour 1 624 milliers d'euros concernent le complément de prix à verser à l'ancien actionnaire de la société 2gré.

Pour rappel, le *Share Purchase Agreement* signé le 31 janvier 2023 entre Arverne Group SAS et la Compagnie des Châteaux prévoit deux compléments de prix à verser par l'acquéreur au cédant en fonction de deux faits générateurs :

- le démarrage d'un premier puits, comme complément de prix n° 1 pour 1 624 milliers d'euros, avec une probabilité de réalisation certaine;

- le redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 et est calculé sur le *free cash flow* (flux de trésorerie) qui serait généré par l'exploitation de la centrale, pendant une durée maximale de 10 ans et dans la limite de 23,8 millions d'euros. Le versement de ce complément de prix est cumulativement subordonné (i) au remboursement des fonds investis dans le projet par Arverne Group ainsi que de nouvelles dettes bancaires qui pourraient être souscrites, et ce dans la limite de 1 million d'euros par an, (ii) au paiement préalable des sommes dues aux créanciers des procédures de sauvegarde des sociétés 2gré et Geoven. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date de clôture.

Note 9 Résultat

9.1 Chiffres d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	2 150	1 594
Chiffre d'affaires	2 150	1 594

Le chiffre d'affaires sur l'exercice correspond majoritairement à des facturations de prestations de services aux filiales du Groupe, ainsi qu'à la facturation du mandat de présidence.

9.2 Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	970	135
Autres produits	139	0
Avances sur immobilisations corporelles	-	-
Autres produits d'exploitation	1 109	135

Les autres produits d'exploitation concernent pour l'essentiel :

- les transferts de charges pour 267 milliers d'euros :
 - refacturation des AGA aux filiales pour 81 milliers d'euros ;
 - refacturation des honoraires CAC pour 60 milliers d'euros ;
 - franchise de loyer pour 76 milliers d'euros ;

- la reprise de dépréciation du compte courant de DrillHeat pour 491 milliers d'euros (Cf. Note 9.7 pour les dotations) ;
- les reprises de provisions d'exploitation pour 212 milliers d'euros (Cf. Note 7) ;
- de la production immobilisée pour 109 milliers d'euros ;
- des subventions d'exploitations pour 30 milliers d'euros.

9.3 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Sous-traitance d'activité	403	437
Locations, charges locatives et de copropriété	415	116
Assurances	152	483
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 387	2 024
Honoraires Fusion	-	1 426
Publicité et relations publiques	105	96
Déplacements, missions et réceptions	163	97
Services bancaires	31	39
Divers	199	48
Autres achats et charges externes	3 856	4 801

Les autres achats et charges externes se composent essentiellement des rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires :

- honoraires juridiques 457 milliers d'euros sur l'exercice contre 384 milliers d'euros en 2023 ;
- honoraires services financiers pour 729 milliers d'euros contre 687 milliers d'euros en 2023 ;
- honoraires des commissaires aux comptes 361 milliers d'euros contre 272 milliers d'euros en 2023 ;

- honoraires comptables, gestion et social pour 138 milliers d'euros contre 171 milliers d'euros en 2023 ;
- honoraires recrutements et formations pour 116 milliers d'euros contre 150 milliers d'euros en 2023 ;
- honoraires de conseils pour 542 milliers d'euros contre 115 milliers d'euros en 2023 ;
- honoraires de management fees nul contre 245 milliers d'euros en 2023.

9.4 Impôts et taxes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Contribution Économique Territoriale (CET)	0	3
Impôts et taxes sur rémunérations	75	9
Taxes foncières	2	-
Taxes sur les véhicules de sociétés	2	-
Autres impôts et taxes	29	14
Impôts et taxes	109	27

La hausse des impôts et taxes de 82 milliers d'euros s'explique essentiellement par la comptabilisation sur l'exercice de la taxe sur

salaires (49 milliers d'euros) et la non récupération de TVA déductible (27 milliers d'euros).

9.5 Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	2 320	1 196
Charges sociales	1 474	735
Impôts et taxes	3 794	1 931

Les charges sociales sur l'exercice 2024 intègrent 389 milliers d'euros de provision sur forfait social des AGA (dont 81 milliers d'euros sont refacturés aux filiales).

La hausse des charges de personnels est directement attribuable à la hausse des effectifs.

9.6 Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations sur immobilisations incorporelles	2 819	796
Dotations sur immobilisations corporelles	23	14
Dotations aux amortissements	2 842	810

Les dotations aux amortissements concernent essentiellement le début d'amortissement des frais de Fusion dont la date d'activation est le 19 septembre 2023, jour de la Fusion.

9.7 Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	2 241	110
Dotations aux provisions pour risques et charges	181	428
Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	2 422	537

La dépréciation de l'actif circulant pour 2 241 milliers d'euros concerne le compte courant DrillHeat.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont décrites en Note 7.

9.8 Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Redevances	-	3
Jetons de présence	457	192
Charges diverses de gestion courante	20	2
Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	476	197

La hausse des jetons de présence sur l'année 2024 s'explique par une année complète effectuée par le nouveau Conseil d'Administration

(post fusion avec la société Transition SA) contre quatre mois pour l'année 2023.

9.9 Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	998	384
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	113	12
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 995	4 189
Autres produits financiers	-	54 132
Produits financiers	5 106	58 717
Dotations financières aux amortissements et provisions	108	47 795
Intérêts et charges assimilés	1	519
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	158	8
Charges financières	267	48 322
RÉSULTAT FINANCIER	4 839	10 396

Les produits financiers pour 5 106 milliers d'euros concernent essentiellement :

- des revenus de comptes courants 998 milliers d'euros contre 384 milliers d'euros sur l'exercice 2023 ;
- des revenus de comptes à terme pour 3 768 contre 4 127 milliers d'euros sur l'exercice 2023 ;
- des revenus sur des fonds communs de placements (FPC) pour 227 milliers d'euros contre 62 milliers d'euros sur 2023 ;
- la revalorisation des titres de 2gré à la suite de son augmentation de capital pour 54 132 milliers d'euros en 2023.

Les charges financières pour 267 milliers d'euros correspondent majoritairement à :

- des provisions sur le contrat de liquidité afin de constater les moins-values latentes mensuelles (reprise pour 113 milliers d'euros en produits, pas de provision à la clôture) ;
- des moins-values mensuelles sur le contrat de liquidité avec la vente des actions propres pour 158 milliers d'euros. La vente des actions propres pour le changement de compartiment représente 102 milliers d'euros.

9.10 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Cession des titres Arverne Drilling	-	4 356
Annulation dette fournisseur	515	
Charges sur exercice antérieur	(113)	(254)
Amortissements dérogatoires	(36)	34
Autres	2	(2)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	369	4 134

9.11 Impôt sur les sociétés

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Résultat net comptable
Résultat d'exploitation	(10 240)	-	(10 240)
Quote-part de résultat sur opérations en commun	-	-	-
Résultat financier	4 839	-	4 839
Résultat exceptionnel	369	-	369
Participation des salariés	-	-	-
RÉSULTAT	(5 032)	-	(5 032)

Note 10 Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Cautionnement solidaire	19 305	-
Garantie Maison Mère / lettre de confort	108	108
Garantie à première demande	92	-
Engagements donnés	19 505	108

Les 19 millions d'euros de cautionnement solidaire correspondent à un acte de cautionnement solidaire d'Arverne Group envers les permis exclusifs de recherche de Lithium de France « les Coteaux » et « les Coteaux Minéraux ».

Il n'y a pas d'engagement reçu.

Note 11 Liste des crédits baux et locations longue durée

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	
Biens immobiliers	234	346	207	306	-	513
Informatique	47	47	95	268	-	363
Véhicules	17	19	15	-	-	15
Total	299	412	318	574	-	891

Note 12 Autres informations diverses

12.1 Effectifs moyens

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein sur Arverne Group. Ils se présentent comme suit :

En milliers	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	15	7
Non-cadres	3	2
Effectif moyen sur l'exercice au 31 décembre	18	9

12.2 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Comité Exécutif d'Arverne Group et aux membres du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	1 819	976
Charges sociales payées par l'employeur	714	339
Honoraires versés	-	219
Rémunération des dirigeants	2 533	1 533

Pour rappel, sur l'exercice 2023, les membres du Comité Exécutif étaient en majorité rémunérés par des honoraires sur le premier semestre (219 milliers d'euros), avant de devenir salariés en juillet 2023.

12.3 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les filiales du Groupe ;
- les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité de direction (voir Note 12.2).

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Le détail des transactions avec les parties liées est présenté ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2 145	1 581
Autres produits	157	-
Autres achats et charges externes	(21)	-
Autres charges	(476)	-
Résultat financier	998	384
Principales transactions avec les parties liées – compte de résultat	2 803	1 965

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations en cours	35	-
Créances clients	2 886	1 212
Autres créances	26 803	21 246
Principales transactions avec les parties liées – actif	29 725	22 458

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	65	28
Dettes fiscales et sociales	172	-
Autres dettes	276	-
Principales transactions avec les parties liées – passif	513	28

12.4 Attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice, deux plans d'actions gratuites ont été homologués par décisions du Président :

	Arverne Group AGA 2023 – plan 1	Arverne Group AGA 2023 – plan 2
Date de délégation par l'Assemblée Générale	29/06/2023	14/09/2023
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	non applicable	19/09/2023
Date d'attribution par décision du Président	27/07/2023	19/09/2023
Période d'acquisition	3 ans	2 ans
Date d'acquisition	27/07/2026	19/09/2025
Nombre d'actions gratuites accordé (retraité)	841 054	13 100
En cours au 1^{er} janvier 2024	841 054	13 100
Périmé	32 834	-
Sortie	150 003	2 400
Définitivement acquis	-	-
En cours au 31 décembre 2024	658 217	10 700
Prix unitaire de souscription (<i>en euros</i>)	0	0
Juste valeur unitaire en date d'octroi	10	11,5

Les actions gratuites accordées par Arverne Group SAS dans le cadre du premier plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe et, l'acquisition de certaines d'entre elles seront conditionnées à la réalisation de conditions de performance financières et extra-financières telles que la réalisation de la Fusion avec la société Transition SA, l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires ou la mise en place d'un Comité de Mission.

Les actions gratuites accordées par Arverne Group SA dans le cadre du second plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe.

12.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

	KPMG	KPMG	2024.12
Certifications des comptes individuels	13	13	25
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	15	8	23
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28	21	48

12.6 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture significatif.